



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal jeudi 19 décembre 2013  
Salle du Conseil municipal  
Mairie de DISSAY

L'an deux mille treize, le 19 décembre 2013, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	20	Nombre de présents votants	18
Nombre de pouvoirs accordés	2	Nombre de suffrages exprimés	20

**PRESENTS** : Monsieur Louis REMBLIER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

**POUVOIRS** : Madame Marie-France DUBOIS représentée par Monsieur Sébastien PERE, Madame Arlette BRISON représentée par Monsieur Michel FRANCOIS

Monsieur Aymeric DUVAL est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

## 1. Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21/11/2013
- Fond de concours voirie 2013 (120 000€)
- Logement locatif
- Tarif des cavurnes
- Avenants salle polyvalente
- Indemnité au comptable
- Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement sur le budget 2014
- DM : régularisation des budgets 2013
- Aide financière à la réalisation du document unique
- Demande de retrait du SIMER
- Subvention Philippines - Aide humanitaire
- Convention avec le CDG17 – étude et traitement des dossiers de demandes
- Questions diverses

Abstention	Contre	Pour
		20

## 2. Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance 24 octobre 2013

Abstention	Contre	Pour
	1	19

### **Délibération n°01/19-12-2013: Fond de concours voirie 2013**

---

Monsieur le Maire

- informe l'assemblée délibérante que le fonds de concours correspondant aux travaux de voirie 2013 réalisés par la Communauté de Communes de Val Vert du Clain s'élève à 120 000 euros,
- demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec la communauté de communes de Val Vert du Clain.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer la convention avec la communauté de communes de Val Vert du Clain pour un montant de 120 000 euros (cent vingt mille euros) sur le budget 2013.

Abstention	Contre	Pour
		20

### **Délibération n°02/19-12-2013: Logement locatif**

---

Considérant le courrier de la préfecture du 20 septembre 2013 reçu le 4 octobre 2013 concernant la révision du zonage dit « A/B/C » relatif au logement locatif privé intermédiaire,

Considérant la proposition d'évolution du zonage en Poitou-Charentes,

Considérant que la Commune de DISSAY est actuellement classée C,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de demander une révision en zonage B2.

Cette classification permettrait à des investisseurs locatifs intermédiaires privés d'être éligibles au dispositif fiscal dit « Duflot ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de rester en zone C.

Abstention	Contre	Pour
3	6	11

### **Délibération n°03/19-12-2013 : Tarif des cavurnes**

---

Considérant la délibération n°07/24-10-2013 autorisant la création de cavurnes pour permettre la conservation des urnes funéraires contenant les cendres d'après crémation,

Considérant le devis n°1133 de la société ANEMONE FUNERAIRE, d'un montant de 5 525.50€ TTC pour la création de 10 cavurnes, approuvé le 25/11/2013,

Le montant des travaux se répartit comme suit :

- 3 064.50€ au titre de la fourniture et la pose de Cavurnes,
- 2 461 € au titre de la fourniture et la pose de dalle de granit rose de la clarté

Considérant la délibération 30/28-03-2013 fixant les tarifs pour les concessions au cimetière municipal,

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer des tarifs pour les cavurnes.

Monsieur le maire informe l'assemblée, qu'il conviendrait de ne plus vendre de concessions perpétuelles et de revoir les tarifs pour des concessions et le columbarium comme suit:

- Concession 30 ans au m<sup>2</sup> : 50 €
- Columbarium et Cavurne 15 ans : 500 €
- Columbarium et Cavurne 30 ans : 800 €

Monsieur le maire propose que ces tarifs soient applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

A l'unanimité le conseil municipal valide ces propositions.

Abstention	Contre	Pour
		20

## Délibération n°04/19-12-2013 : Avenants salle polyvalente

---

Considérant le marché de travaux de restructuration de la salle polyvalente,  
Considérant les problématiques évoquées lors des réunions de chantier,  
Vu la commission d'appel d'offres du 18/12/2013

Monsieur le maire informe l'assemblée que des ajustements de prestations sont apparus nécessaires sur les lots 1,2, 5, 7 et 13.

- Pour le lot 1 (SA CONSTRUCTION LASSALLE), un avenant n°2 majoratif de + 2.45% est donc nécessaire pour un montant de 3 643.05 € HT soit 4 357.09 TTC.
- Pour le lot 2 (SAS MERLOT), un avenant n°2 majoratif de + 3.16% est donc nécessaire pour un montant de 2 506.30 € HT soit 2 997.53 TTC.
- Pour le lot 5 (SARL COTE PLAFONDS), un avenant n°1 majoratif de + 13.93% est donc nécessaire pour un montant de 8 779.04 € HT soit 10 499.73 TTC.
- Pour le lot 7 (BATISOL PLUS), un avenant n°1 majoratif de + 2.69% est donc nécessaire pour un montant de 875.03 € HT soit 1 046.54TTC.
- Pour le lot 13 (DESCHAMPS LATHUS SA), un avenant n°1 en moins-value de – 1.30% est donc nécessaire pour un montant de – 1 792.67 € HT soit - 2 144.03 TTC.

Après en avoir délibéré et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les avenants n°1 aux lots 5,7 et 13 et les avenants n° 2 des lots 1 et 2 du marché de travaux de restructuration de la salle polyvalente et à régler les factures afférentes.

Abstention	Contre	Pour
		20

## Délibération n°05/19-12-2013: indemnité au comptable

---

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté ministériel référent,

Vu le courrier de la trésorerie en date du 27/11/2013 et reçu le 28/11/2013 relatif à l'indemnité du comptable pour l'année 2013,

CONSIDERANT les prestations au titre de l'année 2013, monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil municipal est libre d'allouer ou non, totalité ou partie de l'indemnité au comptable public pour son rôle de conseil,

Monsieur le maire propose que cette indemnité ne soit pas versée au titre de l'exercice 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide la proposition de ne pas verser l'indemnité au comptable au titre de 2013

Abstention	Contre	Pour
		20

## Délibération n°06/19-12-2013: Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement sur le budget 2014

---

La Commune a lancé un certain nombre de programmes d'investissement fin 2013 dont découlent des engagements contractuels et financiers début 2014.

Pour autant, les engagements financiers pris début 2013 ne peuvent pas être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2014.

Aussi, sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2014, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du BP 2014, il vous est proposé :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2013 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2014, selon la répartition par chapitre (niveau de vote du budget) comme suit :

	Intitulé	Total budget 2013	Ouverture BP 2014 (25% crédit BP 2013)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	334 486.68 €	83 621.67 €
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	432 039.32 €	108 009.83 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	39 273.31€	9 818.33 €
TOTAL		<b>805 799.31€</b>	<b>201 449.83€</b>

Le Maire est aussi en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Invité à se prononcer, le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

- **adopte, selon les modalités ci-dessus, l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement de l'exercice 2014 pour le Budget général, conformément à l'article L1612-1 du CGCT.**

Abstention	Contre	Pour
		20

## Délibération n°12/19-12-2013: Aide financière à la réalisation du document unique

---

Considérant l'obligation faite aux collectivités d'établir le document unique (évaluation des risques professionnels)

Considérant les problématiques rencontrées par les Agents de prévention pour dégager du temps à cette mission,

Considérant l'offre du centre de gestion de s'engager avec le fond national de prévention afin d'aider à entreprendre ces démarches de prévention et particulièrement de réaliser le document unique,

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'étudier les services du centre de gestion de la Vienne et de présenter le coût de cette prestation lors d'un prochain conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette décision.

Abstention	Contre	Pour
		20

### **Délibération n°13/19-12-2013: Renouvellement de la demande de retrait du SIMER**

---

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5721-6-2 ;

Vu la délibération 7/17-06-2009 relative à la Demande de retrait du SIMER

Vu les statuts du SIMER approuvés par le Préfet le 6 juillet 2010 ;

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de DISSAY est membre du SIMER depuis 1991.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes VAL VERT DU CLAIN, membre du SIMER depuis 1993, s'est substituée, lors de sa création, au SIVOM d'Aide Syndicale de la Vallée du Clain (adhérant à ce Syndicat depuis le 10 mars 1983). Elle n'a pas fait appel à ses services que ce soit pour :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères (compétence qu'elle exerce en propre)
- La réalisation de travaux publics (lancement de marchés publics auquel le SIMER n'a jamais répondu)

Par délibération n° 07/17-06-2009, l'assemblée a estimé que l'intérêt de la commune à adhérer à ce syndicat était amoindri et a sollicité son retrait du Syndicat.

Le SIMER a rejeté cette demande lors du Comité syndical du 13 mars 2010.

Face aux demandes réitérées de retrait de plusieurs collectivités, le Comité Syndical du 13 avril 2012 a adopté le principe de faire appel à un Cabinet extérieur pour mener une étude sur les modalités et conséquences juridiques d'un retrait et proposant une méthode de calcul de son incidence financière.

Cette étude, menée par le Cabinet Calia Conseil, nous a été communiquée par courrier du 17 janvier 2013.

Elle prend comme postulat la liquidation du Syndicat. Le SIMER craint en effet qu'autoriser le départ de quelques membres n'encourage les autres membres à solliciter leur retrait. Il a prévu une indemnité de sortie, qui est évaluée à 38 540 € pour la commune de DISSAY.

Les négociations amiables qui ont été initiées depuis le début de cette année avec le Président du SIMER et un collègue d'une vingtaine de Collectivités désireuses de se retirer également du Syndicat n'ont pas abouti. Le SIMER persiste dans sa projection, à spéculer sur le licenciement total du personnel et sa mise à disposition auprès du Centre de Gestion de la Vienne.

Force est de constater que la commune a sollicité son retrait sans succès à plusieurs reprises.

Monsieur le Maire précise qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne prévoit d'indemnité de sortie d'un Syndicat Mixte et que les statuts du Syndicat eux-mêmes ne prévoient pas d'indemnité de sortie.

Sur rapport de monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Réitère sa volonté de retrait du SIMER ;
- Rejette le principe du paiement d'une indemnité de sortie ;
- Saisit le SIMER afin qu'il se prononce sur sa demande de retrait ;
- Sollicite l'avis du Secrétaire Général de la Préfecture et du Préfet de la Vienne ;

Abstention	Contre	Pour
		20

## Délibération n°14/19-12-2013: Subvention Philippines - Aide humanitaire

---

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 692.44€ à l'association « fondation de France » en faveur des personnes sinistrées aux philippines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Abstention	Contre	Pour
		20

## Délibération n°15/19-12-2013: convention avec le CDG17 - traitement des dossiers de demandes d'allocation de chômage

---

Considérant la radiation des cadres d'un agent pour abandon de poste, monsieur le maire explique qu'il convient d'étudier ses droits en matière d'allocation de chômage.

Considérant que le CDG 86 a un conventionnement avec le CDG 17 qui dispose d'un service dédié au calcul des prestations chômage et aux modalités d'application des règles de chômage. Pour en bénéficier, monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il nous appartient de signer une convention avec Le CDG 17 qui pourra ainsi nous accompagner sur ce dossier.

La contribution financière de la collectivité est définie par convention.

Après en avoir délibéré l'assemblée autorise le maire à signer la convention relative à la mise à disposition, par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, d'un dispositif de traitement des dossiers de demandes d'allocation de chômage et de leur gestion déposés par les collectivités territoriales qui lui sont affiliées et Autorise le maire à payer les frais afférents tels que définis à la présente convention.

Abstention	Contre	Pour
		20

## Délibération n°16/19-12-2013 : tableau des effectifs

---

Considérant la radiation des cadres d'un agent des services techniques, Monsieur le maire propose de voter le tableau des effectifs comme suit :

<b>Administratifs</b>	
Attaché - 35/35°	Directrice Générale des Services
Rédacteur-35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe-35/35°	Directrice générale Adjointe – RH
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe-35/35°	Service Accueil - archives - communication
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe-19/35°	Médiathèque
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe-35/35°	Service urbanisme – Accueil - Etat civil
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Service comptabilité Investissement / fonctionnement
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Caisse des écoles, Election, CCAS, recensement
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	non pourvu
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Non pourvu

<b>TECHNIQUE</b>	
Technicien 35/35°	Non pourvu
Agent maîtrise principal - 35/35°	Non pourvu
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Agent de maîtrise 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service espaces verts
Apprenti 35/35°	Service voirie, polyvalent
<b>ECOLES ET DIVERS</b>	
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 16/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 20/35°	Transport – surveillance et entretien cantine - entretien
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe-27.5/35°	Surveillance cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 28/35°	Cantine maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 34/35°	Cantine maternelle, transport scolaire, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 32/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 22/35	Garderie, médiathèque, cantine maternelle
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 35/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments, transport
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service cuisine centrale, garderie, entretien
ATSEM 1 <sup>ère</sup> Classe - 35/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 33/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 30/35°	Service de l'école maternelle, garderie, transport
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 32/35°	Service de l'école maternelle, garderie

ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe 31/35	Service de l'école maternelle, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 14/35 <sup>o</sup>	services périscolaires école élémentaire
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 14/35 <sup>o</sup>	services périscolaires école maternelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le tableau des effectifs.

Abstention	Contre	Pour
		20

### **Délibération n°17/19-12-2013 : recrutement d'un CAE**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement d'un contrat d'accompagnement à l'emploi sur le poste vacant d'agent d'accueil (adjoint administratif de 2<sup>nde</sup> classe). La prise en charge assurée par l'ASP correspondra à 80% du TBI sur une base 22/35<sup>ème</sup>. L'agent sera recruté du 06/01/14 au 05/09/14 sur une base temps plein.

Abstention	Contre	Pour
		20

Informations du maire :

#### **Intervention de Monsieur Louis REMBLIER, Maire**

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée de la décision du maire n° 3 sur le budget commune : dépenses imprévues opération 140 investissements écoles. Il s'agit de travaux dans les écoles (menuiserie d'une classe PEV, 2 vidéos projecteurs, 1 écran, mobilier bureau rased, etc.)

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée de la possibilité de souscrire au télé recours, c'est-à-dire d'introduire des requêtes par voie électronique grâce au réseau internet devant le conseil d'état, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs.

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée de l'avancement du dossier relatif à la mise en sécurité de la piste cyclable.

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée des dates des prochains conseils :

- Jeudi 23 janvier à 20h30
- Jeudi 27 février à 20h30

L'ordre du jour est épuisé Monsieur Louis REMBLIER donne la parole aux questions diverses :

Monsieur Olivier POUZET juge que le compte rendu du précédent conseil municipal n'est pas fidèle, que la retranscription des interventions est faussée. Il réaffirme que la loi impose de faire des aménagements contre le bien-être des enfants. Les conséquences sont néfastes. Il réexplique que dans le fond il est pour les 5 jours d'école hebdomadaires, mais sur la forme, il s'oppose à l'organisation actuelle, il est favorable à une meilleure répartition des horaires sur la semaine.

Monsieur le maire conclut qu'il convient de se laisser le temps pour évaluer avant d'envisager d'éventuels aménagements.



Monsieur Michel FRANCOIS a été informé de nuisances sonores ressemblant à des explosions les soirs à 18h (habitants proche de la zone de Chaveneau Bernis). Monsieur le Maire propose de voir avec la gendarmerie.

Madame KARAGUITCHEFF fait de nouveau part à l'assemblée de la réclamation d'un administré résident rue des lordières et qui conduit à pied ses enfants à la jardelle : les trottoirs sont constamment encombrés par le stationnement de véhicules y compris aux abords des passages protégés.

### **Intervention de Madame Françoise DEBIN**

Madame DEBIN informe l'assemblée de la poursuite de l'étude du centre bourg. La dernière réunion a été reportée pour absence du cabinet Parcours. Madame DEBIN envisage une information au conseil de janvier 2014 (présentation des 5 phases).

Madame DEBIN informe l'assemblée que le chantier de la salle polyvalente avance correctement et que le temps est venu aux choix des couleurs pour les sols et menuiseries intérieures. Madame DEBIN informe l'assemblée de l'accord d'une subvention de 150 000€. Madame DEBIN informe l'assemblée qu'il conviendra de prendre des avenants supplémentaires notamment pour les planchers abimés par les infiltrations d'eau et l'absence de chauffage.

Madame DEBIN informe l'assemblée que la route de la Cormaillère est de nouveau ouverte à la circulation

### **Intervention de Monsieur Gérard ANDRE**

Monsieur ANDRE fait part à l'assemblée du compte rendu du dernier conseil communautaire (demande de subvention du taekwondo, demande de rattachement de la commune de BEAUMONT au canton de Saint-Georges-lès-bx, information sur l'enquête publique relative à la centrale photovoltaïque à Saint-Georges-lès-bx qui débute en janvier).

Monsieur ANDRE fait part à l'assemblée des dates des prochaines commissions finances :

- Le 06/02/2014 à 20h30
- Le 20/02/2014 à 20h30

### **Intervention de Monsieur Michel FRANCOIS**

Monsieur Michel FRANCOIS présente à l'assemblée les 4 pages du DISSAY info PLU, fruit du partenariat entre les commissions « communication » et « environnement et cadre de vie », (comparaison entre le POS et le PLU, les espaces naturels et agricoles, les zones en développement de l'habitat, etc.). La distribution pourra débuter dès samedi 21 décembre.

Madame DEBIN précise que le PLU a été validé par la commission de consommation des espaces agricoles, nous avons depuis reçu la notification du préfet. La commune va lancer la démarche auprès du tribunal administratif en vue de nommer un commissaire enquêteur pour l'enquête publique.

Michel FRANCOIS informe l'assemblée que le CCJ se réunira le samedi 21 décembre, ordre du jour, bilan et perspectives.

Michel FRANCOIS informe l'assemblée que l'objectif est de sortir le prochain Dissay les échos pour une diffusion avant la fin janvier 2014.

### **Intervention de Madame Annick PLUMEREAU**

Madame Annick PLUMEREAU informe le conseil que le secteur jeune et le centre de loisirs seront fermés la semaine de Noël.

Madame Annick PLUMEREAU demande à l'assemblée de modifier les horaires de l'accueil jeunes le mercredi en période scolaire comme suit : accueil de 14h00 à 18h00 au lieu de 15h00 à 19h00.  
L'assemblée accepte.

Madame Annick PLUMEREAU informe le conseil d'un contrôle de la CAF le 9 janvier 2014 sur l'exercice périscolaire 2012.

Madame Annick PLUMEREAU rappelle à l'assemblée l'obligation de recruter un agent d'animation

#### **Intervention de Monsieur François ARANDA**

Monsieur ARANDA informe l'assemblée que la société ARAMIS ne souhaite plus paraître sur le site de la commune.

#### **Intervention de Monsieur Pierre BREMOND**

Monsieur Pierre BREMOND présente à l'assemblée le programme du festival « musiques en Clain » qui se déroulera de février à juin 2014. Monsieur BREMOND propose une subvention de 5000€ pour 2014 (5 concerts avec interventions dans les écoles) et le prêt gracieux des salles communales. Il informe la possibilité d'un moment musical aux vœux du maire par la compagnie MENEITO, ce qui permettrait de lancer la saison.

Michel FRANCOIS demande si Philippe ARGENTY a prévu de développer sa communication.

Le conseil prévoit de mettre le débat à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.  
Adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du jeudi 19 décembre 2013.

Le Maire,  
Louis REMBLIER

Le Secrétaire de séance,  
Aymeric DUVAL